



Procès du Cercle Concorde : le jeu, une philosophie

Par G. D.

Créé le 29/05/2013 07:30

Dans le procès de blanchiment d'argent sale, le tribunal correctionnel de Marseille a entamé ce mardi un long historique du cercle de jeu Concorde et de sa renaissance

Dans le procès de blanchiment présumé d'argent sale du milieu corso-marseillais, la VIe chambre correctionnelle du TGI de Marseille a consacré sa journée d'hier à retracer l'historique du " Cercle Concorde ".

La réouverture à compter de l'été 2006 de ce cercle de jeu, rue Cadet dans le IXe arrondissement de Paris, tout comme son fonctionnement jusqu'à la vague d'interpellations de novembre 2007, seront décortiqués jusqu'à la fin de la semaine.

Ce par l'audition, en complément des éléments rapportés par l'enquête, des différents protagonistes de la gestion de l'établissement.

Le cercle se piquait de philosophie

Quel rapport y a-t-il entre l'organisation de jeux d'argent et la quête philosophique d'un idéal républicain ?

Cette question, finalement secondaire, n'a pas été creusée par l'enquête de la division criminelle de la PJ. Il n'en reste pas moins que le " Cercle Concorde ", initialement installé en 1978 sur l'avenue des Champs-Élysées, était géré par une association type Loi de 1901, dénommé « association pour la communication et les relations humaines ».

Son objet déclaré n'était nullement de rechercher des profits, mais de « *promouvoir l'idéal républicain à travers la communication, les études, les recherches et les échanges de caractère économique et social et, en développant les relations humaines, d'œuvrer pour la réalisation des Etats-Unis d'Europe, dans le cadre des lois de la République Française* ».

Gérant historique

A la tête du cercle, jusqu'au retrait de son autorisation de jeux en 1988 par le ministère de l'Intérieur, se trouvait Edmond Raffali, un retraité natif de Canavaggia en 1932, et décédé en cours d'information en avril 2008.

Pour le juge d'instruction, ce fondateur du cercle avait été progressivement évincé de la gestion par Paul Lantieri et les investisseurs qu'il représentait, et qui avaient financièrement permis la réouverture du cercle.

La même société qu'à Aix

Comme l'ont confirmé les proches du défunt, celui-ci sollicitait en vain depuis des années une nouvelle autorisation de jeux. Sa dernière demande avait été repoussée par le ministère de l'Intérieur en septembre 2004.

Curieusement, après l'entrée en jeu du tandem formé par Paul Lantieri et son ami le banquier suisse François Rouge, l'autorisation avait été accordée fin juin 2005. Les activités de lobbying soupçonnées dans ce revirement du ministère n'ont jamais pu être établies.

Toujours est-il que les travaux du nouveau siège du cercle, et du restaurant attenant " Le Rich ", ont débuté en février 2006. L'origine du financement des coûteux travaux est restée inconnue. Mais il a été réalisé par une sarl " Concorde Cadet Restauration ", laquelle n'avait qu'un seul actionnaire, la " Sa Sextius ".

Cette société de droit suisse avait été créée en 2000 pour l'achat du restaurant " La Rotonde " à Aix-en-Provence. Selon l'enquête, elle aurait servi de cheval de Troie à Paul Lantieri.

Plus d'informations dans [l'édition de Corse-Matin du 29 mai](#) ^[1]

[Photos / vidéos](#)

Auteur : Guillaume Ruoppolo

Légende : Dans le procès pour blanchiment d'argent sale, le tribunal correctionnel de Marseille a entamé hier un long historique du cercle de jeux Concorde et de sa renaissance. Deuxième journée de procès pour Paul Lantieri et François Rouge, devant la 6e chambre correctionnelle de Marseille.

Visuel 1:



URL source: <http://www.corsematin.com/article/corse/proces-du-cercle-concorde-le-jeu-une-philosophie.1008109.html>

Liens:

[1] <http://www.corsematin.com/journal/en/ligne>